

### 22.6.1 Impôts locaux

Aux fins de la statistique financière, les administrations locales sont réparties en trois catégories principales: municipalités, conseils scolaires locaux et administrations à but spécifique. Par conséquent, les impôts locaux sont prélevés par l'une quelconque ou l'ensemble de ces entités, selon les pouvoirs fiscaux que leur attribuent les administrations provinciales dont elles relèvent. Depuis plus d'un siècle, les recettes des administrations locales proviennent surtout de la taxation des biens immeubles situés dans leur territoire. Graduellement, ces administrations ont institué divers impôts qui se sont ajoutés à l'impôt foncier, dont elles continuent toutefois à tirer la majeure partie de leurs recettes.

**Impôts fonciers locaux.** Les municipalités canadiennes prélèvent des impôts sur les biens fonciers situés dans leur territoire. En général, elles en établissent les taux et en perçoivent le produit, de même que le produit des impôts levés au nom d'autres administrations locales dans leur région, entre autres les conseils scolaires locaux. Toutefois, dans la majeure partie du Québec, à l'extérieur de la région de Montréal et dans les parties non constituées de l'Ontario, les conseils scolaires lèvent et recouvrent directement leurs propres impôts.

Le taux de l'impôt foncier est généralement exprimé en millième (taux pour \$1.000 de la base)

ou sous forme de taux pour \$100 de la base. Cette base correspond à l'évaluation de chaque propriété. Les méthodes employées pour déterminer le montant de l'évaluation varient beaucoup, non seulement entre les provinces mais aussi entre les municipalités d'une même province. Toutefois, aux fins de l'imposition, la valeur établie correspond à un pourcentage de la valeur marchande réelle de l'immeuble considéré.

**Taxes d'affaires.** Parmi les autres impôts qu'exigent les municipalités, les taxes d'affaires occupent le deuxième rang, après les impôts fonciers, comme source de recettes municipales. Ces taxes sont perçues directement auprès du locataire ou de l'exploitant d'une entreprise. Leurs assiettes varient sensiblement d'une province à l'autre. Les plus courantes sont: un pourcentage de l'évaluation des biens fonciers, la valeur des stocks de marchandises, la valeur locative annuelle des biens immobiliers et la superficie des locaux occupés à des fins commerciales.

**Taxes d'eau.** En général, les municipalités récupèrent, en totalité ou en partie, les frais d'alimentation en eau au moyen de taxes à la consommation. Ces taxes peuvent reposer notamment sur la consommation effective d'eau, ou sur la valeur locative de la propriété occupée.

### Sources

- 22.1 - 22.1.4 Division des institutions publiques, Statistique Canada.
- 22.2.1 Division des communications, Conseil du Trésor.
- 22.2.2 Division des services statistiques, Revenu Canada, Impôt: Division des finances des entreprises, Statistique Canada.
- 22.2.3 Communications, Bureau du vérificateur général.
- 22.3 - 22.3.1 Division des institutions publiques, Statistique Canada.
- 22.4 Division de l'analyse fiscale et des taxes à la consommation, ministère des Finances.
- 22.5 - 22.6.1 Division des institutions publiques, Statistique Canada.

### Références choisies

- Le fédéralisme fiscal au Canada.* Groupe de travail parlementaire sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces. Chambre des communes, Ottawa, 1981.
- Les finances publiques fédérales: Recettes et dépenses, actif et passif, 1982,* n° 68-211 au catalogue de Statistique Canada (annuel), Ottawa, janvier 1985.
- Les finances publiques locales: Revenus et dépenses, actif et passif, chiffres réels de 1981,* n° 68-204 au catalogue de Statistique Canada (annuel), Ottawa, janvier 1985.
- Les finances publiques provinciales: Recettes et dépenses, 1981,* n° 68-207 au catalogue de Statistique Canada (annuel), Ottawa, mai 1984.
- Répertoire descriptif des programmes et activités fédéraux-provinciaux, 1983-1984.* Bureau des relations fédérales-provinciales, Ottawa, mai 1984.
- Statistique fiscale des sociétés, 1981,* n° 61-208 au catalogue de Statistique Canada (annuel), Ottawa, mai 1984.
- Le système statistique de gestion des finances publiques,* n° 68-507 au catalogue de Statistique Canada, Ottawa 1984.
- Le système canadien des statistiques de la gestion financière des administrations publiques,* n° 68-506 au catalogue de Statistique Canada (hors série), Ottawa, septembre 1972.